

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2019-2020/1
Titres	CESS TQ Technicien commercial Technicien en comptabilité Technicien de bureau
Matières	ECO 3 – ECO 5 – ECO 7 – ECO 9 – ECO 11 – ECO 15 – ECO 16 et Analyse du message publicitaire

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) : Technicien commercial, technicien en comptabilité et technicien de bureau

Liste des matières (grille-horaire) :

TECHNICIEN COMMERCIAL
MATIERE
Comptabilité générale - ECO 5
Techniques de vente et de marketing - ECO 15
Techniques de vente et de marketing - ECO 16
Analyse esthétique du message publicitaire

TECHNICIEN EN COMPTABILITE
MATIERE
Économie financière - ECO 3
Organisation de l'entreprise - ECO 7
Législation commerciale - ECO 11
Comptabilité - ECO 9
Comptabilité - ECO 12

TECHNICIEN DE BUREAU
MATIERE
Économie financière - ECO 3
Comptabilité générale - ECO 5
Organisation de l'entreprise - ECO 7

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

	Numéro du programme	Lien
Technicien commercial	111/2002/248B	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/prog/111/2002/248B%20.pdf
Technicien en comptabilité	99/2002/248B	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/prog/99/2002/248B.pdf
Technicien de bureau	406/2011/248B	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/prog/406/2011/248B.pdf

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation des examens

●●● Modalités de passation

Selon la grille-horaire propre à votre OBG, vous serez interrogé :

- **oralement** sur les matières suivantes :

ECO 3 - Les opérations et techniques financières de l'entreprise

ECO 7 - L'entreprise et son organisation

ECO 11 – L'entreprise et ses obligations commerciales

ECO 15 - Mercatique I

ECO 16 - Mercatique II

Analyse et esthétique du message publicitaire

- **par écrit** sur : (*n'oubliez pas votre calculatrice et un bic à 2 couleurs*)

ECO 5 - L'enregistrement des opérations d'exploitation, financières et diverses de l'entreprise
: approfondissement

ECO 9 - Comptabilité I

ECO 12 - Comptabilité II

●●● Matériel

Matériel requis : une calculatrice pour ECO 5, ECO 9 et ECO 12, un bic de deux couleurs

Matériel refusé : GSM, smartphones, tablettes, etc.